

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Montastruc-la-Conseillère  
Séance ordinaire du 25 mai 2023**

Convocation envoyée le 17 mai 2023

Nombre d'Élus.....23

Nombre de présents..... 16

Nombre de procurations....7

Nombre d'absents.....0

**Délibération N° 2023\_04\_15**

**Objet : Finances : versement subvention à l'OGEC**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

**Présents** : Jean-Baptiste CAPEL, Véronique MILLET, Nathalie BACHELET, Serge PEREZ, Mireille LAURENS, Sandrine CHAUBET, Sandrine GRELET, Daniel FORTIER, Agnès DU LAC, Philippe LALANNE, Geoffrey PELLEGRY, Chantal MICHAUX, Jean RIUS, Patricia CADOZ, Médéric GAUTIER, Nabila SENHADJI

**Procurations** :

William LASKIER donne pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL

Vincent MESTDAGH donne pouvoir à Vincent MESTDAGH

Marjorie MAUCOUARD donne pouvoir à Mireille LAURENS

Hervé SAINGIER donne pouvoir à Geoffrey PELEGRY

Mania LE NIVET donne pouvoir à Philippe LALANNE

Adeline GUIBERT donne pouvoir à Jean RIUS

Pierre JACOMINO donne pouvoir à Chantal MICHAUX

**Secrétaire de séance** : Mireille LAURENS

Vu l'article L442-5-1 du code de l'éducation

Vu l'article 63 de la loi 2019-791

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'attribuer la subvention annuelle de fonctionnement à l'association OGEC (école Sainte-Thérèse) pour l'année 2022-2023, pour un montant de 37 319.29 €.

Ce montant correspond à la somme de :

- 588.61 € multipliée par 21 élèves élémentaires habitant la commune, soit 12 360.76 €
- 1 782.75 € multipliée par 14 élèves maternelles habitant la commune, soit 24 958.53 €

*Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :*

**Article 1** : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 37 319.29 euros à l'Association OGEC de l'école Sainte-Thérèse de Montastruc-La-Conseillère.



**Article 2** : les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du Budget Principal 2023.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		<b>23</b>



Le Maire,

Jean-Baptiste CAPEL